



DÉCLARATION LIMINAIRE CONSEILS DE SURVEILLANCE DES ASSOCIATIONS

Les organisations syndicales CGT, SOLIDAIRE, FO, et CFTC/UNSA déplorent le paiement tardif, au 6 Mai 2013, de l'acompte sur la subvention 2013 aux trois associations ALPAF, EPAF et AGRAF.

Or, le versement de ce premier acompte aurait du intervenir au mois de février, conformément aux termes de la convention signée pour une durée de trois ans entre le Ministère de l' Économie et des Finances et chaque association.

Les organisations syndicales exigent de notre ministère qu'il remplisse ses obligations contractuelles, et qu'il respecte dès lors le versement des subventions prévues, tant dans la date des acomptes et du solde, que dans leurs montants.

Il est prévu, dans les conventions, de payer le deuxième acompte au mois de juin et le solde en fin d'année.

Pour nos organisations syndicales, le versement très tardif du premier acompte, qui a d'ailleurs mis en péril la trésorerie des associations, ne doit avoir aucune incidence sur les versements aux dates prévues du deuxième acompte de juin et du solde.

Par ailleurs, les subventions aux associations se trouvent déjà amputées d'une mise en réserve de 6%, décision que nos organisations syndicales réprouvent. Elles s'opposent d'ores et déjà à toute velléité de ponction supplémentaire sur ces subventions qui réduirait de facto le budget des associations.

Cela aurait pour conséquence évidente d'offrir aux agents des prestations dégradées à des tarifs plus élevés, alors qu'ils subissent des baisses cumulées de leur pouvoir d'achat depuis 10 ans, le blocage de leurs salaires depuis 2010 et qu'ils doivent faire face à des conditions de travail très difficiles du fait des suppressions d'emplois.